

IDinformation	315
TitreFr	Communiqué Radio-Presse
TitreEN	--
DescriptionFr	Communiqué Radio-Presse informant l'ensemble des usagers des transports du port obligatoire du masque de protection
DescriptionEn	--
Auteur	Ministère des transports (Mintransport)
TypeR	Image

Resource



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus (COVID-19), le Ministre des Transports, Jean Ernest Masséna NGALLÈ BIBÉHÈ, porte à la connaissance du public qu'il est dorénavant exigé à tous les usagers de transport public (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial) d'arborer le cache-nez, avant l'accès à bord de tout mode de transport en commun.

En conséquence, il demande à toutes les administrations et sociétés sous-tutelle, aux opérateurs du secteur des transports, aux délégués régionaux et départementaux des transports, ainsi qu'aux forces de maintien de l'ordre de veiller, chacun en ce qui le concerne, à la stricte application de ladite mesure.

Cette mesure prendra effet à compter du mercredi 08 avril 2020.

Copie:

- ME-SG/PR
- SG/PM
- MINAT
- MINSANTE
- MINDDEVEL
- MINDEL/MINT
- SED
- DGSN
- SG
- IG
- DRT
- DDT



NGALLÈ BIBÉHÈ Jean Ernest Masséna

datedecreation	07/04/2020
tag	covid-19, precaution, prévention
Categorie	Prévention
cat_lieu	Cameroun - Cameroon